

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **mardi 4 avril 2017** à compter de **19 h.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller

ADMINISTRATION

98-04-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

99-04-17

RÈGLEMENT 1036-17 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 535-90 - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'abrogation du Règlement 535-90 établissant les modalités d'une politique d'intervention concernant l'ouverture de nouvelles rues et l'implantation d'infrastructures à des fins domiciliaires, portant le numéro 1036-17;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement relatif à l'abrogation du Règlement 535-90 établissant les modalités d'une politique d'intervention concernant l'ouverture de nouvelles rues et l'implantation d'infrastructures à des fins domiciliaires sur le territoire de la Ville de New Richmond, lequel est identifié sous le numéro 1036-17.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

100-04-17

**ACQUISITION D'UNE REMORQUE POLYVALENTE AU SERVICE DES LOISIRS -
FONDS DE ROULEMENT**

Concernant l'opportunité pour la Ville de procéder à l'achat d'une remorque polyvalente au Service des loisirs, incluant des accessoires connexes;

Considérant que cette remorque pourra également servir pour toutes activités organisées par les organismes locaux, tels le Rallye, le Bluegrass, le marché public, etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

De procéder à l'achat d'une remorque polyvalente au montant maximal de quinze mille dollars (15 000 \$), taxes incluses. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 22.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière